

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 408

présenté par

Mme Beauvais, Mme Meunier, M. Ramadier, Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Bouley,
Mme Audibert, Mme Poletti, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Parigi,
M. Pierre-Henri Dumont, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Menuel, M. Dive, M. Reiss, M. Minot,
M. Ravier, M. Bony, Mme Trastour-Isnart, M. Viala, M. Cordier, M. Sermier, M. Schellenberger,
M. Aubert et Mme Serre

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de l'article 17 prévoient de compléter la composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles avec des personnes qualifiées dans le domaine de la transition écologique.

En l'absence d'information précise à propos de la qualification de ces personnes, il convient de supprimer cette insertion.

Tel est le sens de cet amendement.